RCS : TARASCON
Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00029
Numéro SIREN : 735 680 290
Nom ou dénomination : SOULEIADO

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2014 sous le numéro de dépôt 1738

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARASCON
26 JUIN 2014
TARASCON

P.V. DEPOT N° A 1737 DU 27 JUIN 2014

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

LA SOUSSIGNEE :

La Société « SOULEIADO », Société Anonyme au capital de 37.500 euros, dont le siège social est à TARASCON (13), 39 Rue Charles Demery, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARASCON sous le numéro 735. 680. 290.

Ayant pour Avocat **Maître Marie-Paule VERDIER**, Avocat au Barreau de TARASCON, 35 Boulevard Craponne, 13200 ARLES

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Qu'elle a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2013.
- Que l'Assemblée Générale devant approuver lesdits comptes sociaux et devant se tenir au plus tard dans les six mois de la clôture ne pourra régulièrement se tenir à bonne date compte tenu d'un projet de restructuration de l'ensemble des Sociétés du Groupe.

C'est pourquoi la requérante sollicite de votre haute bienveillance un délai supplémentaire pour la tenue de l'Assemblée Générale devant approuver les comptes sociaux clos le 31 décembre 2013.

FAIT A ARLES (13),
LE 23 JUIN 2014.

Marie-Paule VERDIER
AVOCAT
35, Bd Craponne - BP 20040
13633 ARLES Cedex
Tél. 04 90 96 94 19 - Fax. 04 90 96 84 33

REFERENCES : **SOULEIADO (SA)**
39, rue Charles Demery
13150 Tarascon
(ORDONNANCE DE PROROGATION DU DELAI DE TENUE DE L'A.G.O. ANNUELLE DES SOCIETES PAR ACTIONS SIMPLIFIEE OU ANONYMES)

O R D O N N A N C E

NOUS Alain VEZINET, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

ASSISTE DE MAITRE Alain VEROT, GREFFIER,

VU L'ARTICLE L241-5 DU CODE DE COMMERCE,

PROROGEONS LE DELAI DE TENUE DE L'A.G.O. ANNUELLE DE LA SOCIETE REQUERANTE JUSQU'AU **30/09/2014.**

DISONS QU'IL NOUS EN SERA REFERE EN CAS DE DIFFICULTE.

ORDONNONS LA NOTIFICATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE A LA SOCIETE REQUERANTE PAR LETTRE SIMPLE.

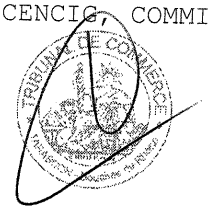
LAISSONS LES DEPENS DE LA PRESENTE ET SES SUITES A LA CHARGE DE CETTE DERNIERE.

FAIT A TARASCON, LE 27/06/2014.

LE GREFFIER

LE PRESIDENT

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
TARASCON LE 27/06/2014
WALTER CENCIG, COMMIS-GREFFIER



TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE DU
26 JUIN 2014
TARASCON

P.V. DEPOT N° A 1737 DU 27 JUIN 2014

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

LA SOUSSIGNEE :

La Société « SOULEIADO », Société Anonyme au capital de 37.500 euros, dont le siège social est à TARASCON (13), 39 Rue Charles Demery, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARASCON sous le numéro 735. 680. 290.

Ayant pour Avocat **Maître Marie-Paule VERDIER**, Avocat au Barreau de TARASCON, 35 Boulevard Craponne, 13200 ARLES

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Qu'elle a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2013.
- Que l'Assemblée Générale devant approuver lesdits comptes sociaux et devant se tenir au plus tard dans les six mois de la clôture ne pourra régulièrement se tenir à bonne date compte tenu d'un projet de restructuration de l'ensemble des Sociétés du Groupe.

C'est pourquoi la requérante sollicite de votre haute bienveillance un délai supplémentaire pour la tenue de l'Assemblée Générale devant approuver les comptes sociaux clos le 31 décembre 2013.

FAIT A ARLES (13),
LE 23 JUIN 2014.

Marie-Paule VERDIER
AVOCAT
35, Bd Craponne - BP 20040
13635 ARLES Cedex
Tél. 04 90 93 84 16 - Fax. 04 90 96 66 19

REFERENCES : **SOULEIADO (SA)**
39, rue Charles Demery
13150 Tarascon
(ORDONNANCE DE PROROGATION DU DELAI DE TENUE DE L'A.G.O. ANNUELLE DES SOCIETES PAR ACTIONS SIMPLIFIEE OU ANONYMES)

O R D O N N A N C E

NOUS Alain VEZINET, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

ASSISTE DE MAITRE Alain VEROT, GREFFIER,

VU L'ARTICLE L241-5 DU CODE DE COMMERCE,

PROROGEONS LE DELAI DE TENUE DE L'A.G.O. ANNUELLE DE LA SOCIETE REQUERANTE JUSQU'AU **30/09/2014.**

DISONS QU'IL NOUS EN SERA REFERE EN CAS DE DIFFICULTE.

ORDONNONS LA NOTIFICATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE A LA SOCIETE REQUERANTE PAR LETTRE SIMPLE.

LAISSONS LES DEPENS DE LA PRESENTE ET SES SUITES A LA CHARGE DE CETTE DERNIERE.

FAIT A TARASCON, LE 27/06/2014.

LE GREFFIER LE PRESIDENT

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
TARASCON LE 27/06/2014
WALTER CENCIG, COMMIS-GREFFIER

